

Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0245

Dossier AAUC/CTC N°: 14031

Maître d'ouvrage - raison sociale	Chambre de Commerce et d'Industrie 2B		
Adresse	Hotel Consulaire, 1 rue du nouveau Port, 20 293 Bastia cedex		
CODE NAF	9411		
SIRET	18 202 004 000 016		
Responsable Légal	Mr Paul TROJANI		
Opération	Animation du centre de ressources TERRA NOI		
Lieu de réalisation	Corse		
Date prévisionnelle de réalisation	Année 2014		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	LE BIGOT Yann	AAUC/CTC :	PAOLI Marie-Dominique
Gestionnaires :			
ADEME :	ELORRIAGA Julie	AAUC/CTC :	

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande	11/02/2014	Date de la demande	25/02/2014
Date de réception	14/03/2014	Date de réception de la demande	25/02/2014
Date d'accusé de réception	18/03/2014	Date AR du dossier complet	15/05/2014

Date du Comité de Gestion	
----------------------------------	--

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Chambre Consulaire
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujeti à la TVA
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	non-concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable car le centre de ressource mène des projets en cohérence avec les enjeux du secteur du bâtiment en Corse (rénovation, montée en compétence des professionnels...).
CTC / OEC	Avis favorable Le domaine du Cadre Bâti représente le plus fort potentiel identifié en matière d'économie d'énergie dans le cadre du Plan des Enr et de la MDE, principalement dans le secteur du résidentiel et dans une moindre mesure tertiaire. La CCIT de Bastia et de Haute Corse souhaite animer un Centre de Ressources de la Qualité Environnementale du Cadre Bâti qui aura pour principales missions d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les acteurs du bâtiment. Ce projet est donc éligible à la convention PRODEME qui souhaite s'appuyer sur des structures relais régionales capables de sensibiliser les professionnels du bâtiment aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :

Le concept de construction environnementale est aujourd'hui au cœur d'un mouvement important qui concerne l'ensemble du monde du bâtiment. Le développement de la qualité environnementale des opérations concernant le cadre bâti (construction, réhabilitation, aménagement, ...) est entré dans une phase de maturité. Le soutien des pouvoirs publics, l'engouement des maîtres d'ouvrages, l'éventail de retours d'expériences sont autant de raisons d'encourager la démultiplication de ce type de démarche afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux de la planète.

Toutefois les acteurs professionnels concernés ne sont pas encore tous suffisamment sensibilisés, informés, formés ou assistés dans la conduite de leurs opérations. Par ailleurs les retours d'information concernant ces opérations s'avèrent largement insuffisants et les besoins en documents, outils, données, etc., demeurent importants.

Or, la large diffusion de ce type d'approche ne peut se faire qu'en se donnant les moyens de :

- animer et promouvoir la Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) dans la région,
- informer, sensibiliser et former l'ensemble des acteurs de la construction,
- organiser et alimenter des réseaux et des groupes de travail,
- mettre en place des outils techniques et financiers.

Le développement de « bonnes pratiques » en matière d'éco-construction, de maîtrise des consommations énergétiques, de recours aux EnR ne peut se faire que par une politique active de sensibilisation, d'information et de formation du public et des professionnels.

Afin d'accompagner dans cette démarche l'ensemble des acteurs de la construction, une structure d'animation spécifique à la Qualité Environnementale des Bâtiments s'avère indispensable. Une action de proximité, avec des partenaires régionaux oeuvrant déjà dans la promotion de la construction durable, s'impose donc pour satisfaire ces besoins et développer ou entretenir l'intérêt des acteurs de terrain pour la qualité environnementale du cadre bâti.

Lieu de réalisation :

Corse

Description technique de l'opération :

Le centre de ressources sera chargé d'animer les dynamiques locales (sensibilisation, information, formation, réseaux d'acteurs, ...) et de constituer un observatoire régional de l'activité dans ce domaine par l'identification des opérations et des compétences.

Plan d'actions :

Objectif 1 : Animation, organisation de la structure

Objectif 2 : Elaboration et mise à disposition de documents techniques

Objectif 3 : Action d'animation, sensibilisation et d'information

Objectif 4 : Développement de l'offre de formation régionale

Objectif 5 : Renseigner les acteurs de l'acte de construire

Objectif 6 : participation à des groupes de travail, réunions

Contenu du rapport final

Un rapport final présentera l'ensemble des actions menées au cours de l'année 2014.

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Convention N°1228C0245

Dossier PRODEME N° 14031

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en oeuvre entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME dans le cadre du Programme de Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie 2014 (PRODEME). Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier de l'ADEME.

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€)	Dépenses éligibles à justifier (€)
Détail des postes liés à la mission d'animation du CR QEGB		
Salaire de l'animateur	53 182,00	53 182,00
Frais de structure	11 658,00	11 658,00
Plan d'actions 2014	10 464,00	10 464,00
TOTAL		75 300,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

--	--

2.1 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €HT)	Critère d'aide PRODEME	Aide PRODEME (en €)
Salaire de l'animateur	55 309,28	60 % Plafonnés à 60 000€	33 185,57
Plan d'actions 2014	10 460,00	80%	8 368,00
TOTAL	65 769,28		41 553,57

2.2 - Récapitulatif

	Coût de la l'opération (€)	Dépenses éligibles à justifier (€)	Coût admissible (assiette en €)	Aide ADEME (en €)
mission d'animation du CR QEGB	75 300,00	75 300,00	65 769,28	41 553,57
TOTAL	75 300,00	75 300,00	65 769,28	41 553,57

3 - Plan de financement prévisionnel de l'opération

Sur opération globale:

ADEME	41 553,57 €	55,2%
Bénéficiaire	33 746,43 €	44,8%
TOTAL	75 300,00 €	100,0%

Sur coût admissible:

ADEME	41 553,57 €	63,2%
Bénéficiaire	24 215,71 €	36,8%
TOTAL	65 769,28 €	100,0%